

**LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE
POUR PRÉPARER UNE DONATION**

Concernant les parties

Personnes physiques

- Questionnaire d'état civil et éventuels justificatifs (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS...);
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Livret de famille complet ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...);
- Le cas échéant, justificatif de handicap pouvant donner lieu à l'application d'un abattement spécial ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé de la personne qui supportera les frais.

Concernant l'objet de la transmission

Si la donation porte sur des titres sociaux

- Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Le cas échéant, si les statuts l'imposent, procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la transmission et agréant le(s) donataire(s) ;
- Evaluation vénale unitaire, à faire établir par votre expert-comptable.

Si la donation porte sur un immeuble

- Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;
- Le cas échéant, s'il existe une location : copie de la notification de congé délivrée ; copie du bail, de l'état des lieux, et le cas échéant de l'acte de cautionnement ;
- Copie des trois dernières quittances de loyer ;
- Le cas échéant, s'il existe une copropriété : état descriptif de division et règlement de copropriété ; modificatifs à l'état descriptif de division ;
- Coordonnées du Syndic (nom et adresse) ;
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales ;
- Le cas échéant, copie de la convocation pour une assemblée générale à venir ;
- Dernier appel de charge ;
- Carnet d'entretien, fiche synthétique de la copropriété, pré-état daté comptable et plan des lots de copropriété donnés (à demander au Syndic) ;
- Le cas échéant, accès à l'intranet de la copropriété (site, identifiant et mot de passe) ;
- Le cas échéant, si l'immeuble a fait l'objet de travaux de moins de dix ans : nous fournir les documents requis en pareil cas lors d'une vente.

Si la donation porte sur un autre bien (œuvre d'art, portefeuille, véhicule, etc...)

- Avis de valeur vénale de l'objet de la transmission ;
- Justificatif de propriété du bien par le disposant (carte grise, titre de navigation, etc...) ;
- Références du compte de placement faisant l'objet de la transmission ;
- Coordonnées du gestionnaire du portefeuille.

Concernant la fiscalité de la transmission

- Le cas échéant, copie des donations antérieurement consenties ;
- Le cas échéant, copie des imprimés de dons manuels antérieurement consentis ;
- Le cas échéant, copie des pactes d'associés (Pacte Dutreil).

